

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°6 DU 7 NOVEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

Réunion Télématique:

Président de la CCS : Rodolphe ADAM

Membres de la CCS : Frédéric PASTORELLO, Jacques TARRACOR, Yves MOLINARIO, Frederick FRANCILETTE, Olivier SERRE, Dominique REY

Assiste :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN

Dossiers:

Dossier n°19 Club COURBEVOIE SPORTS 0926073 :

1. Constatant que le club de COURBEVOIE SPORTS a inscrit sur la feuille de match la joueuse MAYA TAKOUGANG JOELLE BABETTE licence 1940907 lors de la rencontre 3FF005 du 29/09/2013.
2. Constatant que la joueuse MAYA TAKOUGANG JOELLE BABETTE possède une licence avec la mention « ETRANGERE REGIONALE ».
3. Constatant que lors de la rencontre 3FF005 le club de COURBEVOIE SPORTS avait au moins six joueuses règlementairement qualifiées.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.1 du RGEN, le club de COURBEVOIE SPORTS perd la rencontre 3FF005 par pénalité 0/3 00-25 00-25 00-25.
- ☞ Conformément à l'article 38 du RGEN, le club de COURBEVOIE SPORTS marque -1 point au classement général.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de COURBEVOIE SPORTS devra s'acquitter d'une amende financière de 200 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°19.1 Club COURBEVOIE SPORTS 0926073 :

1. Constatant que le club de COURBEVOIE SPORTS a inscrit sur la feuille de match la joueuse MAYA TAKOUGANG JOELLE BABETTE licence 1940907 lors de la rencontre 3FF006 du 06/10/2013.
2. Constatant que la joueuse MAYA TAKOUGANG JOELLE BABETTE possède une licence avec la mention « ETRANGERE REGIONALE ».
3. Constatant que lors de la rencontre 3FF005 le club de COURBEVOIE SPORTS avait au moins six joueuses règlementairement qualifiées.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.1 du RGEN, le club de COURBEVOIE SPORTS perd la rencontre 3FF006 par pénalité 0/3 00-25 00-25 00-25.
- ☞ Conformément à l'article 38 du RGEN, le club de COURBEVOIE SPORTS marque -1 point au classement général.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de COURBEVOIE SPORTS devra s'acquitter d'une amende financière de 200 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°20 Club SAINT-LO VOLLEY 0504481 :

1. Constatant que le club de SAINT-LO VOLLEY a envoyé un mail à la CCS le 10/10/2013 précisant que l'équipe minime Féminine ne pourrait se présenter lors du tour MFX de coupe de France le 13/10/2013 à Evreux.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi MFX et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de SAINT-LO VOLLEY perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France minime féminine 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de SAINT-LO VOLLEY devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°21 Club CSM PUTEAUX 0922483 :

1. Constatant que le club de CSM PUTEAUX a envoyé un mail à la CCS le 10/10/2013 précisant que l'équipe minime Féminine ne pourrait se présenter lors du tour MGF de coupe de France le 13/10/2013 à Sens.
2. Constatant que la poule MGF était composée initialement de quatre équipes. La Commission Centrale Sportive a maintenu ce tournoi afin de définir les deux équipes qualifiées pour le tour suivant.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de CSM PUTEAUX perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France minime féminine 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de CSM PUTEAUX devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°22 Club CNM CHARENTON 0943861 :

1. Constatant que le club du CNM CHARENTON ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes MGF du 13/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de CNM CHARENTON perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France minime masculin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de CNM CHARENTON devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB + 33km x 1 € soit 33 euros qui seront reversés au club de PANTIN VOLLEY.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club CNM CHARENTON .

Dossier n°23 Club FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 0775819 :

1. Constatant que le club du FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes MGJ du 13/10/2013.

2. Constatant que le club du FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB n'a engagé que cette équipe en coupe de France jeunes 2013-2014.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France minime masculin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB.

Dossier n°24 Club VOLLEY-CLUB LIEVINOIS 0628986 :

1. Constatant que le club de VOLLEY-CLUB LIEVINOIS a envoyé un mail à la CCS le 7/10/2013 précisant que l'équipe Benjamin ne pourrait se présenter lors du tour BMR de coupe de France le 13/10/2013 à Liévin.

2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi BMR et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses pour le second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de VOLLEY-CLUB LIEVINOIS perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France Benjamin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de VOLLEY-CLUB LIEVINOIS devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°25 Club UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL 0941111 :

1. Constatant que le club de UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL a envoyé un mail à la CCS le 9/10/2013 précisant que l'équipe Benjamin ne pourrait se présenter lors du tour BMZ de coupe de France le 13/10/2013.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi BMZ et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses pour le second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France Benjamin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL.

Dossier n°26 Club CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB 0817326 :

1. Constatant que le club du CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes BMZ du 13/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France Benjamin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB + 71km x 1 € soit 71 euros qui seront reversés au club du T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB.

Dossier n°27 club CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL 0923631 :

1. Constatant que le club de CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL s'est présenté avec cinq joueuses lors de la rencontre MFV001 du 13/10/2013 en coupe de France jeunes.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL perd la rencontre MFV001 par forfait .
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL.

Dossier n°28 club HARNES VB 0622126 :

1. Suite à une nouvelle vérification de la feuille de match 2MC024, il s'avère que le club HARNES VB n'avait que trois mutés présent lors de cette rencontre du 13/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ La CCS valide le résultat de la rencontre 2MC024.

Dossier n°29 Club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS 0062509 :

1. Constatant que le club du OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes GFA du 20/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France espoir féminine 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB + 45 km x 1 € soit 45 euros qui seront reversés au club de VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS.

Dossier n°30 Club UNION SPORTIVE DE ST ANDRE 0595407 :

1. Constatant que le club du UNION SPORTIVE DE ST ANDRE ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes JMA du 20/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de UNION SPORTIVE DE ST ANDRE perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France junior masculin 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de UNION SPORTIVE DE ST ANDRE devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB + 54 km x 1 € soit 54 euros qui seront reversés au club de l'ETOILE SPORTIVE ARQUES.
- ☞ Conformément à l'article 30.2 du RGEN cette équipe ne pourra être comptabilisée pour les obligations DAF du club UNION SPORTIVE DE ST ANDRE .

Dossier n°31 Club GRENADE VOLLEY BALL 0317037 :

1. Constatant que le club de GRENADE VOLLEY BALL ne s'est pas présenté lors du tour de coupe de France jeunes JMA du 20/10/2013.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de GRENADE VOLLEY BALL perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France cadette 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de GRENADE VOLLEY BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB + 183 km x 1 € soit 183 euros qui seront reversés au club de TARBES ODOS PYRENEES VOLLEY-BALL.

Dossier n°32 club SAINT-AVE VOLLEY-BALL 0564104 :

1. Constatant que le club de SAINT-AVE VOLLEY-BALL a envoyé un mail à la CCS le 16/10/2013 précisant que l'équipe cadet ne pourrait se présenter lors du tour CMS de coupe de France le 20/10/2013.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi CMS et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.3 du RGEN, le club de SAINT-AVE VOLLEY-BALL perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France cadet 2013-2014.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de SAINT-AVE VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°33 Club NIMES VOLLEY-BALL 0307732 :

1. Constatant que le club du NIMES VOLLEY-BALL a inscrit sur la feuille de match cinq joueuses « mutées » lors de la rencontre EFD014 du 19/10/2013.
2. Constatant que le club du NIMES VOLLEY-BALL avait que six joueuses règlementairement qualifiées lors de la rencontre.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.1 du RGEN, Le club du NIMES VOLLEY-BALL perd la rencontre EFD014 par pénalité 0/3 00-25 00-25 00-25.
- ☞ Conformément à l'article 38 du RGEN, le club du NIMES VOLLEY-BALL marque -1 points au classement général.
- ☞ Conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits, le club de NIMES VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 400 euros auprès de la FFVB.

Feuilles de match parvenues en retard:

N°	Match	Club	N° club	MT DROITS
F10	3FB005	US ISSOIRE	637595	30 euros
F11	EFB009	AS-SAINT RAPHAEL	833584	30 euros
F12	EFB009	FIRMINY VB	424347	30 euros
F13	2FC006	EVREUX VB	279428	30 euros
F14	2FD009	ASS SP ILLACAISE	337145	30 euros
F15	3FA007	AUBAGNE VOLLEY-BALL	139175	30 euros
F16	3FB009	ANNEMASSE VOLLEY 74	744930	30 euros
F17	3FC009	COLMARIENNE VOLLEY	684661	30 euros
F18	3FE006	COM ARGENTEUIL	957093	30 euros
F19	3FE008	AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB	803773	30 euros
F20	3ME008	AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB	803773	30 euros
F21	2MD013	VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY	775819	30 euros
F22	2MD017	TOURS VOLLEY-BALL	374861	30 euros
F23	3MB007	ASLJCROIX ARGENT MONTPPELLIER	344410	30 euros
F24	3ME006	I.A.F.V.O	950027	30 euros
F25	2MA017	ENTENTE PUYGOUZON/CASTELNAU	812329	30 euros
F26	2FA009	ENTENTE SPORTIVE CANNET-ROCHEVILLE	67686	30 euros
F27	2MB014	MENDE VOLLEY-BALL	488321	30 euros
F28	3MF008	ASPTT ROUEN MSA VB	765200	30 euros
F29	2FC011	EVREUX VB	279428	30 euros
F30	2FD013	PARIS ST CLOUD SF	921672	30 euros
F31	3FE015	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	917023	30 euros
F32	3FF015	COURBEVOIE SPORTS	926073	30 euros
F33	EFB010	AS SAINT RAPHAEL	833584	30 euros
F34	2FB011	STRASBOURG UNIVERSITE CLUB	674157	30 euros
F35	2FC013	LE HAVRE VOLLEY-BALL	761503	30 euros
F36	3FA011	ASS SPORT ORANGE NASSAU	844716	30 euros
F37	3FA014	AS ST RAPHAEL	833584	30 euros
F38	3FB014	VOLLEY BRON @ LYON LUMIERE	695668	30 euros
F39	3FD015	ASNIERES VOLLEY 92	927953	30 euros
F40	3FB015	PAT. LAIQUE VILLETTE PAUL BERT	698769	30 euros
F41	GFA	AUBAGNE VOLLEY-BALL	139175	30 euros
F42	CMG	ASUL LYON VOLLEY BALL	699603	30 euros
F43	CMR	RENNES ETUDIANTS CLUB	351417	30 euros
F44	CME	PAT. LAIQUE VILLETTE PAUL BERT	698769	30 euros
F45	CMH	PAYS DE SALINS VOLLEY-BALL	399353	30 euros
F46	CMI	TOURS VOLLEY-BALL	374861	30 euros
F47	CMU	SAINTES VOLLEY-BALL-SVB	176607	30 euros
F48	CFJ	FIRMINY VB	424347	30 euros
F49	CFO	SPORTING CLUB NORD PARISIEN	750043	30 euros
F50	EFD	NIMES VB	307732	30 euros
F51	EFB	ALBI VOLLEY-BALL USSPA	816637	30 euros

Saisie des résultats hors délais:

N°	Entité	Match	Date	Heure	Equipes Recevantes	Equipes Visiteuses	Saisie Résultat	Club R	Club V	MT Droits
S37	Championnat	3MC011	12/10/2013	20:00	STRASBOURG UNIVERSITE CLUB	VOLLEY CLUB MACONNAIS	13/10/2013 18:17	674157	714053	30.00
S38		3ME013	12/10/2013	20:30	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB	13/10/2013 00:15	27343	803773	30.00
S39		MGE001	12/10/2013	14:00	PANTIN VOLLEY	COURBEVOIE SPORTS	13/10/2013 17:25	931960	926073	30.00
		MGE002	12/10/2013	14:00	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	ENTENTE GISORSIENNE	13/10/2013 17:27	912770	276685	
		MGE003	12/10/2013	16:00	PANTIN VOLLEY	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	13/10/2013 17:30	931960	912770	
		MGE004	12/10/2013	16:00	COURBEVOIE SPORTS	ENTENTE GISORSIENNE	13/10/2013 17:32	926073	276685	
		MGE005	12/10/2013	18:00	PANTIN VOLLEY	ENTENTE GISORSIENNE	13/10/2013 17:33	931960	276685	
		MGE006	12/10/2013	18:00	COURBEVOIE SPORTS	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	13/10/2013 17:35	926073	912770	
S40		BFH001	13/10/2013	12:00	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	PUC VOLLEY-BALL	13/10/2013 21:14	941410	757777	30.00
		BFH002	13/10/2013	00:00	PUC VOLLEY-BALL	COM ARGENTEUIL	13/10/2013 21:15	757777	957093	
		BFH003	13/10/2013	00:00	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	COM ARGENTEUIL	13/10/2013 21:16	941410	957093	
S41	coupe de France jeunes	BFK001	13/10/2013	12:00	GIEN VOLLEY	U.S.ORLEANS VOLLEY-BALL	13/10/2013 21:16	458265	456398	30.00
		BFK002	13/10/2013	00:00	U.S.ORLEANS VOLLEY-BALL	NEUVILLE SPORTS	13/10/2013 21:17	456398	455556	
		BFK003	13/10/2013	00:00	GIEN VOLLEY	NEUVILLE SPORTS	13/10/2013 21:18	458265	455556	
BMT001		13/10/2013	12:00	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	F.L. ST QUENTIN VOLLEY-BALL	13/10/2013 22:39	27343	28567		
BMT002		13/10/2013	00:00	F.L. ST QUENTIN VOLLEY-BALL	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY	13/10/2013 22:41	28567	607729		
BMT003		13/10/2013	00:00	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY	13/10/2013 22:44	27343	607729		
S44		BX1001	13/10/2013	12:00	VB TORCY MARNE LA VALLEE	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	13/10/2013 20:56	776894	917023	30.00
		BX1002	13/10/2013	00:00	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	U.S.M. ST-DENIS EN VAL	13/10/2013 20:58	917023	458614	
		BX1003	13/10/2013	00:00	VB TORCY MARNE LA VALLEE	U.S.M. ST-DENIS EN VAL	13/10/2013 21:00	776894	458614	
S45		MFJ001	13/10/2013	12:00	V.B. DISTRICT VICHYSOIS	RIOM VOLLEY-BALL	13/10/2013 20:34	30027	634293	30.00
		MFJ002	13/10/2013	00:00	RIOM VOLLEY-BALL	U.S. MEYZIEU VOLLEY-BALL	13/10/2013 20:36	634293	698293	
		MFJ003	13/10/2013	00:00	V.B. DISTRICT VICHYSOIS	U.S. MEYZIEU VOLLEY-BALL	13/10/2013 20:35	30027	698293	
S46		MMA001	13/10/2013	12:00	SAINT-GELY VOLLEY-BALL	ASBAM MONTPELLIER	13/10/2013 20:30	349336	345002	30.00
		MMA002	13/10/2013	00:00	ASBAM MONTPELLIER	LE CRES VOLLEY-BALL	13/10/2013 20:31	345002	348589	
		MMA003	13/10/2013	00:00	SAINT-GELY VOLLEY-BALL	LE CRES VOLLEY-BALL	13/10/2013 20:32	349336	348589	
S47		COF048	19/10/2013	19:00	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY	20/10/2013 00:54	27343	607729	30.00
S48		COF049	19/10/2013	20:00	VBC KINGERSHEIM	ENTENTE SPORTIVE D HAGONDANGE	20/10/2013 20:19	686394	574993	30.00
S49		COF054	19/10/2013	20:00	COURBEVOIE SPORTS	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL	20/10/2013 10:13	926073	929372	30.00
S50		COF058	19/10/2013	20:00	UNION SPORTIVE GUIGNEN	REVEIL SPORTIF DE SAINT-CYR	22/10/2013 11:06	359009	377979	30.00
S51	coupe de France seniors	COM033	19/10/2013	18:00	VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	ASP VILLENEUVE D'ASCQ METROPO	20/10/2013 00:19	597584	594597	30.00
S52		COM035	19/10/2013	21:00	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	ST MICHEL SPORTS MARQUETTE	20/10/2013 00:52	27343	593336	30.00
S53		COM039	19/10/2013	20:30	STE GYMNASIQUE ALSATIA NEUHOF	AS POUILLY METZ	20/10/2013 11:05	672660	576588	30.00
S54		COM046	19/10/2013	20:00	MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL	CNM CHARENTON	20/10/2013 13:00	775447	943861	30.00
S55		COM049	19/10/2013	20:00	AS DE CHANTEPIE	SPORTING CLUB DE L OUEST	20/10/2013 15:12	356181	491492	30.00
S56		COM059	19/10/2013	20:00	MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS	US DE CAGNES	20/10/2013 10:43	68454	67689	30.00
S57		COM060	19/10/2013	20:00	AGDE MARSEILLAN VOLLEY BALL	MARSEILLE VOLLEY 13	20/10/2013 13:59	344036	132348	30.00
S58	Coupe de France jeunes	JMB001	20/10/2013	12:00	AS. SP DE SARTROUVILLE	UGS ORSAY-CHEVRY 2	20/10/2013 20:58	788680	912773	30.00
		JMB002	20/10/2013	00:00	UGS ORSAY-CHEVRY 2	VOLLEY CLUB CHAUNOIS	20/10/2013 20:58	912773	29338	
		JMB003	20/10/2013	00:00	AS. SP DE SARTROUVILLE	VOLLEY CLUB CHAUNOIS	20/10/2013 20:59	788680	29338	
S59		3FC017	26/10/2013	20:30	SPORT CLUB SELESTAT V.B.	VBC KINGERSHEIM	27/10/2013 02:20	673909	686394	30.00
S60	Championnat	EFB018	26/10/2013	16:30	CEP POITIERS/ST BENOIT V.B.	INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL	27/10/2013 13:09	862442	9990005	30.00
S61		EMB023	27/10/2013	15:00	PUC VOLLEY-BALL CFC	M.U.C. VOLLEY-BALL CFC	27/10/2013 20:58	757777	349271	30.00